



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du RHD57 au titre de l'année 2022

COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-298

Le 18 décembre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Patrick PIERRE, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Michel ROUCHON, M. Olivier SEGURA.

M. Denis BAUR donne pouvoir à M. Bernard ZENNER

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Rémy SADOCCO, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.1411-3, L. 1425-1, L. 5721-1 et suivants ;

VU la convention de délégation de service public notifiée le 22 novembre 2005 pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que de ses 7 avenants ;

VU le rapport annuel transmis le 31 mai 2023 par MOSELLE TELECOM au titre de l'année 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 décembre 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2023-298 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 18 décembre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, le Réseau Haut Débit Moselle (RHD 57) a été réalisé par le Département de la Moselle de 2004 à 2006. Le 6 décembre 2005, le Département a signé une convention de Délégation de Service Public pour une durée de 15 ans.

Le délégataire, Moselle Télécom, a pour mission d'assurer l'exploitation du Réseau Haut Débit Moselle et plus précisément de concevoir, déployer, financer, exploiter et commercialiser un réseau départemental de communications électroniques à haut débit à partir de l'infrastructure passive de communications électroniques, mise à sa disposition.

Le capital de la société Moselle Télécom s'élève à 1 700 000 €, détenu à 30 % par SFR et à 70 % par Moselle Télécom participations (56% SFR et 44% XpFibre).

Le transfert du réseau RHD 57, ainsi que du contrat d'affermage, s'est opéré dès l'adhésion du Département à MOSELLE FIBRE en 2015.

Un avenant de prolongation a été signé en 2019 avec Moselle Télécom pour une fin de contrat en 2025 afin que le délégataire réalise des investissements permettant d'assurer la connexion entre le RHD 57 et la nouvelle infrastructure en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Ces investissements doivent permettre, en outre, de développer la concurrence, d'assurer une péréquation financière sur l'ensemble du territoire de la Moselle ainsi que la connectivité à très haut débit de l'ensemble du territoire par un nombre diversifié d'opérateurs.

II – BILAN DE L'ANNEE 2022

II-1 Bilan commercial

Moselle Télécom dégroupé 165 NRA sur les 218 que compte Orange sur le département. Sur ce périmètre technique, 6 opérateurs proposent des offres de services DSL Grand Public avec un niveau de service variable, en fonction du type d'équipement installé.

4 opérateurs et 2 opérateurs d'opérateurs proposent des services d'infrastructures de dégroupages sur l'ensemble du territoire mosellan.

Les NRA dégroupés par Moselle Télécom proposent tous des offres de services incluant la télévision. Les opérateurs FAI se reposent sur les opérateurs d'opérateurs pour compenser leur absence d'infrastructure de réseau, ce qui valide la pertinence du projet de délégation de service public, de la qualité de son exécution et de son maintien en condition opérationnelle.

Des opérateurs FAI préfèrent produire les services DSL avec leurs propres équipements, mais ont besoin d'une infrastructure optique pour accéder au NRA. Dans ce cas, Moselle Télécom propose des offres pour les opérateurs concernés.

A noter que le dégroupage réalisé par Moselle Télécom pour le compte du FAI Bouygues Télécom a pris fin courant 2015.

Les revenus de la partie DSL, sont exclusivement liés à la fourniture de services « Triple Play », voix, télévision et Internet pour des usagers mosellans. On constate une décroissance sur 2022, répartie sur l'ensemble des NRA de Moselle Télécom. Les produits opérateurs à destination des entreprises et des opérateurs carrier se maintiennent par rapport à l'année précédente.

L'activité DSL est en décroissance de 7 684 liens, soit un nombre de liens évalué à 31 651 au 31 décembre 2022.

En suivant l'analyse de variation de clients des NRA les plus impactés, on s'aperçoit que pour 2021 les pertes sont situées sur tout le territoire mosellan : réseaux FttH divers (Forbach, Nilvange, Fameck) et réseau MOSELLE FIBRE (Guénange et Val de Guéblange).

Hors DSL, l'activité commerciale est stable sur les produits passifs et leur maintenance, ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan, produit phare pour le raccordement des entreprises.

Le WIFIMAX confirme son extinction avec un seul client au 31 décembre 2022.

Moselle Télécom rappelle dans son rapport qu'une enquête de satisfaction a été réalisée en fin d'année 2022. MOSELLE FIBRE rappelle que cette étude a été réalisée dans le cadre de l'audit du réseau par le délégant. Le délégataire précise que le taux de réponses obtenues est de 34,21% avec un niveau de satisfaction global à l'égard de la DSP Moselle Télécom.

MOSELLE FIBRE prend note de ce résultat mais ne peut le corroborer en raison de l'absence de fourniture des pièces de l'enquête.

Dans la continuité de l'année précédente, Moselle Télécom fixe dans son rapport sa stratégie commerciale pour l'année prochaine. Elle se décline autour des axes suivants :

- La vente de services de type xDSL aux usagers opérateurs, dans le cadre du raccordement en offre "Triple Play",
- Le raccordement d'entreprises au réseau, sur fibre optique, par l'intermédiaire des opérateurs Usagers ou, dans certains cas spécifiques (GFU),
- La collecte du trafic des OLT pour revente aux FAI locaux ou nationaux dans les NRO de MOSELLE FIBRE.

Remarques MOSELLE FIBRE :

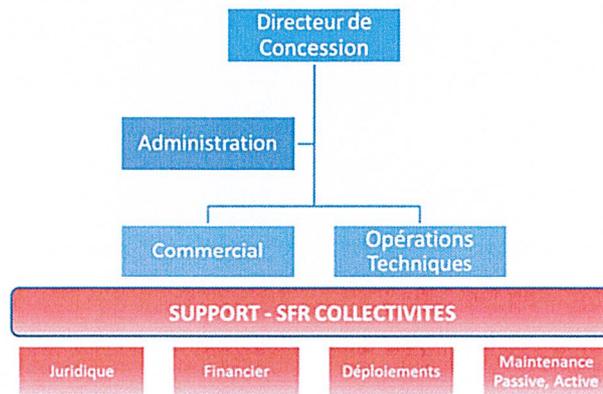
- Aucun opérateur autre que SFR, opérateur du groupe qui contrôle Moselle Télécom n'a souscrit à l'offre de collecte des NRO du réseau FttH du fait du manque de réactivité du délégataire s'agissant de la mise à disposition de la collecte et des retours attendus par les opérateurs intéressés tels que Bouygues Telecom.
- 90 % des revenus de la DSP sont générés par des filiales d'Altice, ce qui interroge vis-à-vis de la dépendance de Moselle Télécom à sa maison-mère.
- Au niveau marketing et animation commerciale, le Délégué n'entreprend aucune action locale ou nationale.

L'absence de commercialisation de la part de Moselle Télécom a pour effet d'augmenter, avec le temps, la concentration du chiffre d'affaires et des commandes sur les opérateurs du groupe Altice. Les clients fuient progressivement le réseau et les prospects n'ont pas de connaissance des nouvelles offres ou même de l'existence de Moselle Télécom (mail d'un client de Moselle Télécom à l'appui). Cette situation amène 2 effets négatifs pour MOSELLE FIBRE : la perte de valeur du réseau et l'accroissement de l'entre-soi des filiales du groupe Altice.

II-2 Bilan technique

Moyens de la société

Dans ce rapport, Moselle Télécom déclare que les moyens en bleu ci-dessous sont « dédiés à la société *ad hoc* et à son activité ». Les fonctions en rouge traduisant « les moyens mutualisés [...] sous-traités à SFR ». Aucun élément ne permet ainsi de connaître le nombre d'ETP mobilisés sur le projet, le délégataire ne donnant ni le nom des profils, ni leur taux d'affectation au projet.



Le délégataire n'a pas été en mesure d'attester davantage que les moyens prévus contractuellement (5 ETP présents localement *a minima*) sont effectivement mobilisés pour la réussite du projet. Le délégataire n'a pas non plus précisé les noms et numéros professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes.

Déploiement du réseau

Dans la continuité des actions déléguées en 2021, la sous-traitance est donnée à ERT EST et SFR.

Le dégroupage n'a pas évolué cette année. Le nombre de NRA dégroupés et ouverts commercialement est de 165.

Le Délégataire a fait part de 6 279 mètres linéaires de génie civil en propre supplémentaire par rapport à 2021 avec 1 524 553 mètres de longueur totale.

Moselle Télécom précise avoir arrêté les services WiFiMax sur 53 communes en 2022 et précise s'engager à assurer le démontage des équipements dans la foulée.

Au niveau des interventions sur le réseau, ont été réalisés :

- 3 dévoiements
- 14 renforcements de chambres télécoms
- 4 réparations de fibre
- 3 renforcements de câble et réparation d'une boîte
- 8 remises à niveau ateliers 48 V dans les NRA
- 3 branchements électriques de POP.

Exploitation du réseau

Moselle Télécom transmet une carte de disponibilité des fibres par tronçon au 31/12/2022 mais pas les données SIG correspondantes, qui permettraient d'identifier précisément les tronçons concernés par une faible réserve de capacités.

Par ailleurs, le niveau de décomposition présenté sur la carte ne permet pas de vérifier quels sont les segments avec une occupation supérieure à 70%, seuil contractuel de désaturation (découpage par tranche de 20%).

En page 7, la carte des saturations des câbles montre une augmentation des saturations du réseau. Il est notamment remarqué une augmentation sur les boucles de Bitche et de Thionville.

D'autre part, certains tronçons qui paraissent pourtant structurants, semblent saturés depuis plusieurs années (les mêmes tronçons sont en rouge dans les derniers rapports annuels) sans que le délégataire ne fasse de commentaire à leur sujet et n'explique les raisons de l'absence de réinvestissement.

Concernant la partie active, les équipements de 23 NRA ont leurs ports saturés à plus de 70 %.

La gestion du stock d'équipements n'est pas indiquée dans le cadre de ce rapport.

Le nombre de DT/DICT traités et présentés dans le rapport annuel reste stable par rapport à l'année dernière (1 196 DICT en 2022 contre 1 885 DICT en 2021) sans explication de la part du Délégataire.

Le contrat de délégation de service public prévoit un renouvellement des équipements actifs tous les 5 ans. Le rapport ne précise pas les renouvellements effectués au cours de l'exercice et sur le suivi de cet engagement contractuel.

Le Délégataire a mené quelques actions de maintenance préventive en 2022. Cependant, aucun rapport de maintenance préventive n'est fourni en annexe du rapport.

32 sites opérateurs ou clients ont été raccordés en 2022, c'est 5 de moins qu'en 2021.

Dans la continuité de l'année dernière, Moselle Télécom fixe dans son rapport sa stratégie technique pour l'année prochaine. Elle se décline autour des axes suivants :

- Suivi des capacités Fibre Optique du réseau afin de garantir sa commercialisation et son évolution ;
- Développement du réseau de collecte pour NRO d'opérateurs FttH ;
- Suivi de l'infrastructure de dégroupage et son optimisation ;
- Maîtrise de l'évolution des équipements actifs BIB, COEUR et SECONDAIRE et des boucles URA ;
- Suivi et évolution vers des MINI POP si nécessaire ;
- Audit et mise à niveau des POP pour le déploiement des boucles des NRO ;
- Extinction progressive du WIFIMAX.

REMARQUES DE MOSELLE FIBRE

Le délégataire n'a pas souhaité préciser les noms et numéros de téléphone professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes aux attentes.

De nombreux équipements actifs n'ont pas été renouvelés malgré l'obligation contractuelle de renouvellement tous les 5 ans et ne sont plus maintenus par les équipementiers, mettant potentiellement en danger la robustesse du réseau et ses utilisateurs.

Le SIG n'a pas été fourni dans le cadre de ce rapport, limitant drastiquement toute analyse possible par MOSELLE FIBRE.

La gestion du stock d'équipements n'est pas indiquée dans le cadre de ce rapport, ni la liste des biens de retours (inventaire).

Sur plusieurs portions du réseau, Moselle Télécom s'est soustraite à son obligation contractuelle de désaturation lorsque la saturation des câbles atteint 70 %.

II-3 Bilan financier

L'exercice 2022 affiche une baisse des recettes (- 16,2 %) et une légère baisse des charges (- 17,7 %).

Le résultat net (RN) de 2022, de 1 479 k€, baisse de 597 K€. Le RN réel reste supérieur au RN prévisionnel 587 K€ traduisant une bonne performance financière.

En dépit de cette inflexion des recettes d'exploitation, Moselle Télécom dispose encore d'une solide assise financière. La société n'est pas endettée et dégage des flux de trésorerie d'exploitation excédentaires.

Analyse du Compte de Résultat de Moselle Télécom

L'analyse des recettes d'exploitation de Moselle Télécom pour 2022 confirme l'inflexion de la dynamique commerciale du RHD 57 constatée en 2015, historiquement fondée sur un parc DSL qui connaît une décroissance, même s'il représente toujours près de 62% du chiffre d'affaires.

Les informations fournies au rapport annuel permettent de distinguer la ventilation globale du chiffre d'affaires par FAI client et démontrent une part de marché importante pour l'opérateur SFR.

Concernant les charges d'exploitation, les charges de services d'accès décroissent en lien avec la décroissance du DSL. Les charges d'exploitation décroissent également de 1 128 K€ par rapport à 2021.

Les perspectives pour 2023 présentes dans le rapport font apparaître un résultat net de - 150 K€ et un chiffre d'affaires à 11 325 K€.

Analyse du Bilan de Moselle Télécom

Le montant des investissements a augmenté et atteint en 2022, 1 099 K€, soit + 29% par rapport à 2021 presque uniquement dû au poste d'investissement de génie civil et d'équipements actifs.

La valeur nette comptable du réseau s'établit à 3,186 M€ pour 36,5 M€ d'investissements réalisés par le délégataire depuis 2005.

Analyse du tableau de flux de trésorerie de Moselle Télécom

L'exploitation du RHD 57 permet de dégager des cash-flows significatifs qui ont permis à Moselle Télécom de constituer de solides réserves de trésorerie, qui ont atteint leur maximum en 2012 (21,5 M € de trésorerie placée en Valeurs Mobilières de Placement). En 2022, l'excédent de trésorerie est plus mesuré à 3 070 K€.

Le compte-rendu financier annuel fait l'objet d'un rapport distinct du délégataire, ainsi que d'un rapport du commissaire aux comptes.

De manière générale les informations financières sont globales et sans explications particulières. Aucun fichier sous forme de tableur n'est transmis. Cette opacité nuit à la capacité de contrôle du Délégrant.

III – Conclusion

De manière synthétique, les conclusions sont les suivantes :

- Une activité DSL en décroissance,
- Hors DSL, l'activité commerciale est stable sur les produits passifs et leur maintenance ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan, produit phare pour le raccordement des entreprises,
 - 90 % des revenus de la DSP sont générés par des filiales d'Altice, ce qui interroge vis-à-vis de la dépendance de Moselle Télécom à sa maison-mère,
 - Le délégataire n'a pas souhaité préciser les noms et numéros de téléphone professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes aux attentes,
 - De nombreux équipements actifs n'ont pas été renouvelés malgré l'obligation contractuelle de renouvellement tous les 5 ans et ne sont plus maintenus par les équipementiers mettant potentiellement en danger la robustesse du réseau et ses utilisateurs,
 - Le SIG n'a pas été fourni dans le cadre de ce rapport limitant drastiquement toute analyse possible par MOSELLE FIBRE,
 - Sur plusieurs portions du réseau, Moselle Télécom s'est soustraite à son obligation contractuelle de désaturation lorsque la saturation des câbles atteint 70 %,
 - Moselle Télécom n'a pas fourni sa gestion du stock, ni l'inventaire des biens de retour,
 - Des charges d'exploitation et notamment de structure ne sont pas motivées.

MOSELLE FIBRE soulève par ailleurs quelques points d'attention, à savoir :

- la fourniture des pièces justificatives attestant de la bonne exploitation technique et de la connaissance du réseau (annexes techniques permettant de qualifier les actions correctives ou de maintenance, éléments SIG en appui des éléments cartographiques présentés),
- la fourniture de pièces attestant de la bonne exécution du contrat (stratégie de désaturation, renouvellement des équipements actifs par exemple),
- une lisibilité financière perfectible,
- une vigilance nécessaire quant aux investissements envisagés sur les dernières années du contrat de délégation.

Par ailleurs, un audit approfondi couvrant la période 2015-2020 a été réalisé au premier semestre 2021. Les cabinets TACTIS, SEBAN et CAP HORNIER ont examiné :

- les contrats de la délégation de service public,
- l'ensemble des documents afférents à l'exploitation et à la qualité du réseau,
- les différents rapports d'exploitation,
- les documents économiques et financiers (bilan, compte de résultat, valorisation des biens de la DSP).

Le rapport d'observations provisoire de cet audit a été envoyé à Moselle Télécom le 25 octobre 2022.

Un avenant à valeur transactionnelle a été conclu en septembre 2023 permettant de dédommager MOSELLE FIBRE de certains manquements contractuels et préparer la réversibilité pour la fin de la convention.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du rapport d'exploitation du RHD 57 au titre de l'année 2022,
- ARTICLE 2 : **PREND ACTE** des réserves sur la gestion du délégataire Moselle Télécom présentées dans la présente délibération,
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 17

Adopté par : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



MOSELLE FIBRE
Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Serge WOLLJUNG